

**Questionnaire de l'Association du Chemin de Ronde aux candidats
Élections municipales 15 et 22 mars 2026
Croissy-sur-Seine, Le Pecq et Le Vésinet**

Emmanuel Duguay - Croissy avec vous

Présentation sommaire de l'Association du Chemin de Ronde (ci-après l'« Association ») :

L'Association a été créée en 1998. Elle a pour objet l'amélioration du cadre de vie dans la zone autour de l'axe du Chemin de Ronde (appelé aussi promenade Guy de Maupassant ou rue du 11 Novembre 1918 sur certaines portions) allant du pont de Bougival à la route de Croissy, sur les communes de Croissy, du Pecq et du Vésinet.

Pour la prochaine mandature municipale, c'est-à-dire la période allant de 2026 à 2032, l'Association aura tout particulièrement à cœur de suivre le « Projet de reconversion du site de Servier » qui sera le sujet majeur et immédiat de préoccupation des riverains du secteur du Chemin de Ronde.

Objet du questionnaire :

L'Association souhaite connaître votre position en tant que candidat à la mairie d'une des trois communes couvertes par son action sur les sujets qui sont listés ci-après. Vos réponses seront diffusées, intégralement et sans commentaires, auprès de nos adhérents, ainsi qu'aux sympathisants de notre Association, à travers notre bulletin d'information afin que ceux-ci puissent voter en connaissance de cause. Le prochain numéro de notre bulletin sera diffusé avant le premier tour des élections municipales. Le même questionnaire est adressé à tous les candidats.

Votre réponse doit nous être adressée au plus tard le vendredi 6 mars 2026 (à l'adresse « associationducheminderonde@gmail.com », à défaut de quoi nous ne pourrions qu'indiquer dans notre bulletin que vous n'avez pas répondu à notre questionnaire.

NOTA BENE : certaines questions appellent à notre sens une réponse par oui ou par non. Pour les autres, les réponses brèves seront les bienvenues et elles ne devront pas excéder 1 000 caractères (espaces compris) chacune pour permettre leur publication.

QUESTIONS

1) Sécurité routière

Sur toute sa longueur, le chemin de Ronde est interdit aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes (sauf desserte locale) et la vitesse est limitée à 30 km/h.

- Comptez-vous maintenir cette situation ? **OUI**

Pour autant, l'Association constate que cette réglementation fait l'objet de nombreuses violations (transit poids lourds, vitesse excessive), quelles seraient vos propositions pour s'assurer d'un meilleur respect de celle-ci à l'avenir ?

- Réponse :

Nous réaliserons tout d'abord un audit en associant étroitement riverains et associations. Nous nous appuierons également sur des études et/ou recommandations d'experts comme ceux du Cerema.

Les villes adoptent généralement trois types de signalisation :

- *Entrées de zone : grands panneaux « Zone 30 » aux entrées de quartier ;*
- *Rappels réguliers : marquage au sol « 30 » répété sur la chaussée ;*
- *Aménagements physiques : ralentisseurs, chicanes, plateaux surélevés et rétrécissements de voie.*

Le Cerema souligne l'importance des aménagements physiques qui, combinés à la signalisation, renforcent l'efficacité des limitations de vitesse.

L'amélioration de la signalisation paraît être un incontournable.

Pour les aménagements physiques nous réaliserons des tests.

Pour la vitesse comme pour les poids lourds il faudra aussi envisager le renforcement des contrôles. Ce sujet renvoie à celui plus global de la sécurité à Croissy, du manque d'effectif, de leur organisation, et du système de caméras.

L'état de la chaussée sur la partie située entre la limite de Croissy-sur-Seine et la rue du 11 Novembre est mauvais et devient accidentogène. Quelle est votre position quant à sa réfection ?

- Réponse :

La rue du 11 Novembre et les rues adjacentes appartiennent aussi aux villes voisines. Nous échangerons avec ces villes afin de rendre homogènes les différentes rénovations de

voiries.

La réfection de cette chaussée fera partie de notre plan de rénovation notamment pour sa sécurisation. Ce plan intégrera les enfouissements prévus et sera déployé en concertation avec les riverains.

En ce qui concerne le Chemin de ronde une insuffisance d'éclairage nous a par exemple été signalée devant le Foyer des mésanges, au 87 bis.

Les rues et en particulier les trottoirs sont en mauvais état dans plusieurs quartiers de Croissy. A ce mauvais état s'ajoutent la largeur trop faible de certains trottoirs et un éclairage insuffisant. Dans les premiers mois de notre mandat nous établirons une cartographie des « points noirs » avec des représentants de chaque quartier. Nous réaliserons ensuite une mise en priorité des rénovations et investissements nécessaires en fonction de la dangerosité et des coûts.

2) Mobilité douce

Une piste cyclable existe entre l'allée des Machines et le rond-point de la rue de L'Écluse. Envisagez-vous de prolonger cette piste cyclable au-delà de l'allée des Machines et, si oui, jusqu'où et comment ?

- Réponse :

Oui nous étudierons la prolongation de la piste actuelle, en concertation avec les riverains et les villes limitrophes. Dans ce cadre, le projet prévoit une rétrocession à la ville de Croissy de 337 m2 de parcelle le long du chemin de Ronde justement pour construire ce prolongement. Nous pensons néanmoins que la faisabilité de ce prolongement reste à valider, étant donnée la présence d'une maison sur le tracé du trajet et le rétrécissement induit de la voie, déjà étroite et en double sens à ce niveau. Aucune réponse n'a été donnée à cette question lors de la réunion publique du 12 novembre dernier. Son financement et la possibilité de subventions seront aussi clés pour la réalisation d'un tel projet.

Par ailleurs, il faudra repenser les différents modes de transports et leur organisation : voitures, bus, vélos, trottinettes.... La construction de logements et de milliers m2 de bureau supplémentaire a été réalisée, autorisée ou est en cours d'autorisation sans réelle réflexion globale.

3) Environnement

Quelles sont les mesures à prendre selon vous pour préserver ou améliorer l'environnement et la protection des espaces verts, de la faune et de la flore dans la zone du chemin de Ronde et le long des berges de Seine dans ce secteur ?

- Réponse :

Notre projet vise à limiter l'artificialisation, à restaurer et renaturer les berges, préserver les zones humides et maintenir les espaces végétalisés existants. Il prévoit également de consulter en amont le rapport de la DRIEAT Île-de-France, et propose deux axes majeurs.

1. Protéger la ressource en eau

Croissy étant un site stratégique de captage, la priorité est donnée à la protection de l'eau à travers :

- *Sécurisation des périmètres de captage ;*
- *Réduction des pollutions ;*
- *Meilleure gestion des eaux pluviales pour limiter les ruissellements polluants ;*
- *Protection et renaturation des berges de Seine.*

Notre programme propose également de ne pas augmenter les surfaces artificielles.

2. Protéger et régénérer la biodiversité

- *Création d'un atlas communal de la biodiversité ;*
- *Cartographie des corridors écologiques et mise en place d'une "trame sombre" limitant l'éclairage nocturne ;*
- *Maintien des continuités végétales le long de la Seine ;*
- *Préservation de zones laissées en friche.*

4) Urbanisation

Au-delà des chantiers en cours à ce jour, vous paraît-il envisageable d'autoriser de nouveaux projets immobiliers le long du chemin de Ronde et si oui de quel type (logement, activité, bureaux...) ?

- Réponse :

Aucun autre projet ne nous paraît envisageable en l'état en dehors de ceux déjà connus, notamment le projet « Servier », celui du 83 rue du Chemin de Ronde (centre d'imagerie médicale, bureaux...) ou encore celui de la ZAC Claude Monet rue Ernest Gouin.

En revanche, l'évolution des deux ZAC avec le départ de certaines entreprises nécessite une réflexion sur leur attractivité : transports, propreté, prix du m2, évolution du type d'activité (tiers lieux, professions libérales...).

Si des milliers de m2 restent vacants il faudra étudier en concertation avec les riverains, les associations, des experts et la CASGBS comment accompagner l'évolution de ce quartier dans le respect de ses spécificités : cadre naturel (faune, flore), bords de Seine, capacité de circulation limitée, PLU, Charte des promoteurs, en trouvant des solutions qui correspondent à l'esprit village de Croissy. Il faudra attirer de nouvelles activités, des petits commerces, et des établissements qui manquent comme un EHPAD.

5) Projet Servier

Les laboratoires Servier ont conclu une promesse de vente avec Linkcity en vue de la réalisation d'un projet consistant en la destruction des bâtiments existant et la construction d'un ensemble composé 135 de logements sociaux sur 3 900 m², d'un centre de loisirs/fitness/sport « David Lloyd » de 4 850 m², d'une résidence de 87 logements en résidence locative avec services sur 4 900 m², d'un internat pour la British School of Paris de 93 étudiants sur 3 500 m², d'une zone de bureaux de 3 200 m² et d'un parc d'activités sur 5 200 m². Le projet envisagé ne prévoit que très peu d'espaces verts : hormis une étroite bande de terrain le long de la chaussée, la place des végétaux serait réduite pour l'essentiel à la décoration d'un « mail de circulation automobile central » et à la végétalisation de toits et terrasses.

Cette opération rend nécessaire la modification du PLU de la ville de Croissy-sur-Seine. La zone occupée par les Laboratoires Servier est en effet actuellement classée en « activité ». La ville de Croissy-sur-Seine entend la classer à l'avenir en « zone urbaine » pour permettre la construction des logements prévus par le projet. La procédure de modification est en cours et a été menée selon le régime simplifié, c'est-à-dire sans commissaire-enquêteur.

Considérez-vous que le choix d'une procédure simplifiée sans commissaire-enquêteur est pertinent compte-tenu de l'importance de ce projet ?

- Réponse : **NON**

Si vous êtes élu, vous serez soit en charge de la poursuite de la procédure de modification du PLU à Croissy-sur-Seine, soit consulté en tant que représentant d'une commune voisine (Personne Publique Associée) pour Le Vésinet ou Le Pecq. Êtes-vous favorable à la poursuite de ce projet dans les conditions décrites ci-dessus ?

-Réponse : **NON**

Si vous n'y êtes pas favorable, quelles modifications souhaiteriez-vous apporter ou voir apporter, tant sur les modalités de la procédure de modification du PLU que sur le projet en lui-même ?

- Réponse :

Nous souhaitons la réalisation d'une enquête publique afin de tenir compte des besoins de chacun, de mesurer les impacts (environnement, emprise au sol, esthétisme, bruit, circulation...) et les évolutions potentiellement nécessaires du projet.

Nous reverrons en amont le projet en intégrant une réelle vision pour l'évolution du Chemin de Ronde à moyen et long terme. Cette révision doit se faire en concertation avec les riverains et les associations.

Si la construction de nouveaux m² de bureaux est envisagée il faut identifier les entreprises qui pourraient venir s'installer. Nous ne souhaitons pas multiplier les m² déjà vacants.

La construction de logements peut être envisagée mais dans l'intérêt des Croissillons et en respectant certaines contraintes (retrait par rapport à la rue, hauteur, pas

d'artificialisation pour préserver les zones de captation d'eaux de pluies et ne pas induire de pollution supplémentaire des sols) et toujours dans l'état d'esprit village de Croissy.

6) Question ouverte : votre vision pour le secteur du Chemin de Ronde

Plus largement, au-delà des sujets déjà traités ci-dessus, avez-vous une vision sur ce que vous aimeriez réaliser au cours de la prochaine mandature dans le secteur du Chemin de Ronde et des berges de Seine (transports en commun, aménagements des bords de Seine ou autres) ?

- Réponse :

Dans le cadre de la révision du PLU de Croissy nous souhaitons travailler en relations étroites avec les riverains, les associations et des experts pour penser l'avenir du Chemin de Ronde. Ce quartier de Croissy fortement lié aux villes limitrophes du Pecq et du Vésinet ne peut pas subir des projets successifs sans cette vision.

Ce quartier doit être pleinement intégré à Croissy avec par exemple :

- *Des transports adaptés (bus, expérimentation d'une navette électrique, piste cyclable...);*
- *De nouvelles activités : commerces de proximité, services ;*
- *Des établissements de type résidence seniors / étudiants.*

Le projet initial était limité essentiellement au développement d'activités économiques et sportives. La construction de logements à Croissy, au Vésinet dans le Parc Princesse, ainsi que l'attractivité de plus en plus limitée des ZAC, nécessitent le lancement de cette réflexion en intégrant en particulier le patrimoine naturel remarquable des berges de Seine et les terrains de Suez.
